

Compte-rendu

De la cinquième ronde des
Ateliers thématiques
Septembre 2004

Pôle Aménagement du territoire
Service Environnement
Rédigé par : Jérôme Dubost
Tél. 04 68 51 64 07
N°.Réf :

Transmis à tous les participants et excusés

PJ : toutes les fiches actions et la carte des habitats

Etang de Canet Saint Nazaire Natura 2000

Le travail par atelier thématique a permis de faire ressortir l'ensemble des problèmes du site. Lors du dernier comité de pilotage de juin, nous avons pu mettre en évidence les grandes orientations qu'il serait bon de prendre pour la sauvegarde de ce site.

Biotope et Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération sur la base des différentes discussions des ateliers thématiques précédent et du dernier comité de pilotage ont pu formuler des actions qui pourront être mises en œuvre dans les six années qui viennent.

Ces actions se présentent sous la forme de fiches et mettent en évidence les objectifs principaux et secondaires qu'elles concourent à atteindre, ainsi que le cadre dans lequel elles interviennent et la connexion qu'elles doivent avoir avec d'autres initiatives.

Il nous a paru plus lisible de présenter ces actions par habitats et donc secteur géographique plutôt que par thématique. Nous avons organisé deux réunions :

- Une le matin sur le secteur Est, le lido et la lagune
- Une l'après-midi sur le Secteur Ouest, (incluant le cagarell et les parcelles utilisées par les éleveurs)

Cette ronde a donc permis de présenter les fiches actions et de recadrer la production du DOCOB et les actions qui en découleront avec d'autres documents (type contrat d'étang, pdu,...) qui ont un champ d'application beaucoup plus large que le périmètre du DOCOB.

Vous trouverez joint à cet envoi l'ensemble des projets de fiches actions corrigées en atelier. Ces fiches seront complétées et présentées lors du prochain comité de pilotage.

Atelier du matin : Secteur EST & la lagune

Etaient Présents : Mesdames Danielle BOIVIN (*BIOTOPE*), Florence VERDIER (*conservatoire du littoral*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF*), Françoise SIROL (*APVZH*), Messieurs Robert SAUT (*Commune de Canet-en-Roussillon*), Auguste BOTTIN (*Commune de Canet-en-Roussillon*), André PALAU (*EID*), Jacques LAURENS (*GOR*), Johann SCHLOSSER (*SMNLR-SMPO*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Adrien SANQUER (*Mission Littoral*), Frédéric BRUANDET (*Primavera*), Ary VAN OOSTEN (*APVZH*), Henri CONTE (*APVZH*), Jean LAVAL (*DIDAM*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

Etaient Excusés : Monsieur Hugues ANDRIEU (*SAFER*)

Monsieur CONTE demande des interventions de la part des gardes le Week-end, car il y a des motos sur le site. Il en a recensé 12 durant le Week-end du 18 et 19 septembre.

Monsieur DUBOST présente le déroulement de l'atelier.

Madame BOIVIN présente la réflexion qui a guidé la production des fiches actions, ainsi que leur architecture.

Le groupe fait part d'une réflexion sur l'architecture de la fiche et propose de faire apparaître au même niveau et plus nettement l'objectif principal et les objectifs secondaires.

Madame SIROL intervient sur l'arrachage de la dune pour effectuer le prolongement du baladoire de canet sud en plein site Natura 2000. Elle se demande pourquoi personne n'est intervenu, ni le conservatoire, ni Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération. Elle relève que la protection des dunes par ganivelle a été une bonne action, mais il ne faut pas que Natura 2000 se limite à cela.

Madame VERDIER rappelle que ces terrains appartiennent au Domaine Public Maritime (DPM) et sont donc gérés par le SMNLR. Un projet de convention pour le transfert de sa gestion au conservatoire du littoral est en cours. Si les instances institutionnelles acceptent ce principe cela se traduira par des conventions réglementaires entre le SMNLR et le Conservatoire du littoral, puis entre le Conservatoire et Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.

Natura 2000 n'empêche pas les constructions, le propriétaire est libre de disposer de son terrain. Dans le cadre de projets pouvant engendrer des impacts environnementaux (création de route, construction immobilière, mise en place d'un camping...) une étude d'impact ou une étude de l'évaluation des incidences peuvent être demandées par les services de l'Etat.

A priori cette zone dunaire ne représente pas un habitat naturel au titre de la Directive. Il est important d'axer nos actions sur les habitats naturels de la Directive et nous avons encore beaucoup à faire sur le lido.

Les fiches actions sont ensuite présentées une par une, en alternance par Monsieur DUBOST et Madame BOIVIN.

Messieurs PALAU et LAURENS de l'EID et du GOR demandent à être vigilants sur certaines fiches où il est fait mention d'interdiction durant certaines périodes, notamment la période de reproduction de l'avifaune. Certaines campagnes pour le traitement des moustiques ou de baguage des oiseaux nécessitent des interventions difficilement programmables et un accès à presque l'ensemble du site.

Il faut prendre en compte ces impondérables dans les fiches actions pour éviter qu'elles ne deviennent trop contraignantes et inapplicables.

Pour madame VERDIER ces actions relèvent de la coordination du gestionnaire.

Monsieur LAURENS sur la fiche « PHE24 : poursuivre la mise en place de filets pour préserver les zones de nidification de la Sterne naine », demande que le terme filet soit remplacé par protection. A terme, il souhaite changer ces filets temporaires par des ganivelles plus pérennes. Cette transformation permettra d'aider la sédentarisation d'oiseaux au sud-est du grau.

Monsieur CONTE évoque le projet d'île aux oiseaux à la pointe du Réart.

Monsieur DUBOST rappelle que le projet d'île aux oiseaux n'a pas été retenu dans le cadre du DOCOB. En revanche, la création d'un canal pour permettre une meilleure circulation de l'eau fait partie des propositions d'aménagements des études produites par le syndicat d'étude....

Monsieur LAURENS pense que les ULM volent bas dans le couloir d'aviation qui leur est attribué au dessus de l'étang. Il demande qu'un contact soit pris avec la base d'ULM de Torreilles pour clarifier les usages.

Monsieur VAN OOSTEN met en avant le contenu pédagogique très pauvre de la cabane et soumet l'idée d'une maison de la nature.

Monsieur DUBOST précise que ce type d'action sera détaillé dans le plan de communication. Par ailleurs, sur les terrains du conservatoire aucune construction en dur ne peut-être envisagée. La cabane d'accueil du village a bien cette vocation, et son contenu informatif peut-être revu. De plus, il faut préalablement définir le public ciblé par cette exposition. Pour des initiés et des connaisseurs le contenu actuel de l'exposition peut paraître léger. Toutefois, pour le grand public, l'information telle qu'elle est vulgarisée pour l'instant paraît suffisante.

Sur la fiche « IS3 : informer les usagers », tous les acteurs s'accordent à dire qu'il ne faut pas matérialiser la localisation des stations de plantes remarquables, mais qu'il faut bien porter à connaissance les différentes espèces présentes sur le site.

Madame VERDIER souhaite ajouter une fiche action sur la production de données de suivi de la fréquentation du site. Elle émet l'idée de faire appel à des éco compteur, des comptages manuels.

Monsieur SANQUER de la mission littoral souhaite voir afficher les programmations des différents aménagements envisagés sur le lido (ganivelles, réfection du parking, sentiers,...).

Atelier de l'après-midi : Secteur OUEST

Etaient Présents : Mesdames Danielle BOIVIN (*BIOTOPE*), Florence VERDIER (*conservatoire du littoral*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Ghislaine ESCOUBEYROU (*DDAF*), Françoise SIROL (*APVZH*), Laure PUMAREDA (*Commune d'Alenya*), Messieurs Jacques PUMAREDA (*Maire d'Alenya*) Auguste BOTTIN (*Commune de Canet-en-Roussillon*), André PALAU (*EID*), Jacques LAURENS (*GOR*), Roger UBACH (éleveur), Jean-marie PETIAU (*Commune de Saint Nazaire*), Jean-claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*) Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Frédéric BRUANDET (*Primavera*), Ary VAN OOSTEN (*APVZH*), Henri CONTE (*APVZH*), Jérôme DUBOST (*Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération*).

Etaient Excusés : Madame Martine ROCHON (éleveur) et Monsieur Hugues ANDRIEU (*SAFER*)

Monsieur PETIAU évoque la ferme intention de la part de la commune de Saint Nazaire de maintenir une activité pastorale sur les prés de saint Nazaire. Cette demande ne fait pas l'objet d'une fiche action spécifique dans le cadre du DOCOB, mais elle doit apparaître.

Il souhaite que Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, gestionnaire des terrains du Conservatoire et opérateur du document d'objectifs sur le site du Complexe lagunaire de Canet – Saint-Nazaire assiste la commune de Saint Nazaire sur l'élaboration d'un projet d'aide et de pérennisation de l'activité pastorale.

Monsieur DUBOST précise que toutes les fiches actions, ayant une relation avec l'activité pastorale du site, ont comme objectif secondaire « le maintien ou le développement d'activités agricoles favorables aux habitats naturels du site ».

Monsieur BOTTIN précise que la commune de Canet-en-Roussillon, pour limiter les risques d'incendies, fait débroussailler (chaque année) ça ne semblait pas être à chaque année, une bande de cinquante mètres le long des habitations au pourtour du cagarell. Il existe, sur cette bande de 50m un habitat naturel d'intérêt communautaire : le pré salé méditerranéen, sur lequel la fauche n'est pas conseillée. La fiche action doit prendre en compte cette pratique vis-à-vis du risque d'incendie ou préconiser un autre traitement.

Monsieur DUBOST exprime le point de vue de Monsieur ROCHON sur les fourrés halophiles. D'après son expérience de terrain, les fourrés halophiles ont tendance à migrer vers un habitat naturel où domine la salicorne qui ne présente pas de grande qualité (il faudrait préciser de quel ordre est cette qualité : écologique ou fourragère) mais où le risque de combustibilité est élevé. Il lui paraît plus pertinent de prévoir une action de traitement de ces fourrés halophiles afin de maintenir une biodiversité plus élevée. Il est important d'avoir une action qui permet à certaines espèces, beaucoup plus riche, de s'exprimer.

Madame MIERMONT évoque la détérioration des berges par la pratique de motos.

Monsieur DUBOST précise que les actions de police ont été vues dans la réunion du matin dans le cadre de la fiche « AC6 : coordonner les actions police ».

Monsieur PETIAU réagit sur la fiche « PHE6 : informer les visiteurs sur les actions de restauration et les diriger vers les postes d'observations ». Elle prévoit de renvoyer les gens sur la partie du lido. En effet, il a été convenu lors des précédents ateliers thématiques d'orienter le grand public vers le lido, mais Saint Nazaire a aussi des projets de développement pour inviter les gens par petit groupe encadré à se promener sur son territoire. Il ne faut pas que cette rédaction bloque tous projet de développement pour la commune. L'intitulé de cette fiche action est donc rebaptisé « Informer les visiteurs sur les actions de restauration »

Pour maintenir le milieu ouvert des steppes salées, il est évoqué un pâturage extensif avec des Contrat d'Agriculture Durable. Or, le pâturage de ce secteur est assuré par des chevaux de particuliers. Si cette activité perdure, Il est donc évoqué la possibilité de contractualiser avec eux par d'autres types de document (contrats natura2000).

Sur différentes fiches, un objectif secondaire est ; « le maintien ou développement d'activités agricoles favorables aux habitats naturels du site ».

Monsieur PETIAU fait remarqué qu'il est essentiellement question de pastoralisme sur le site et souhaite changer le terme « agricole » par « pastorales ». Cela permet d'être précis sur une activité agricole et de lui donner toute son importance sur le site.

Le débat s'engage avec d'autres interlocuteurs, qui estime que le terme pastoral est réducteur. L'agriculture au sens large permet de ne pas fermer la porte à des interlocuteurs futurs. Ils pourront aussi avoir des actions en parfaite adéquation avec le milieu.

Monsieur PETIAU rappelle que le souhait de la commune de Saint Nazaire est de préserver ses bergers et leurs activités. En libellant cet objectif de la sorte cela contribuera à les mettre en avant et aidera à la perception et au maintien de leur activité sur le site.

Le débat n'est pas clos et devra faire l'objet d'une autre discussion d'ici la production finale du document.

Sur la fiche « PHE16 améliorer la qualité de l'eau de l'agouille de la mar », Monsieur PETIAU s'étonne que les moyens envisagés soient essentiellement à destination des agriculteurs. Les usines agro-alimentaires d'Elne doivent aussi avoir leur part de responsabilité dans la pollution de l'agouille de la mar.

Monsieur DUBOST rappelle que cette action devra de toute façon être coordonnée à l'échelle du bassin versant, car la problématique de la qualité de l'eau déborde du périmètre Natura 2000. Les moyens préconisés doivent s'étendre à l'échelle du bassin versant et doivent prendre en compte les préconisations des résultats des études conduites par le syndicat. A priori, les usines d'agro-alimentaires d'Elne ne sont plus polluantes. Elles se seraient mises aux normes.

Monsieur PUMAREDA rappelle qu'il y a effectivement plusieurs sources de pollution sur ce cours d'eau aussi bien les stations d'épurations, que les usines. Mais il se pose toujours la question de la dérivation du canal d'Elne dans l'agouille de la mar.

Commencer une sensibilisation avec les agriculteurs s'est bien. Il est d'ailleurs très déçu de l'arrêt de l'action de ferti-mieux dans le secteur d'Elne qui commence à avoir de bons résultats.

Pour Monsieur PETIAU il n'y a pas d'actions spécifiques à mettre en place dans le cadre de Natura 2000, il faut faire appliquer la réglementation existante en matière de pollution.

La fiche « PHE17 : conserver le régime hydraulique » prévoit un assèchement estival du cours d'eau. Cette préconisation paraît difficilement possible. Si techniquement cela est impossible, il est envisagé de retirer cette fiche.

Madame SIROL relève sur la fiche PHE19 qu'avant la roselière était fauchée régulièrement dans un but de production.

Monsieur DUBOST précise que le terme fauche dans la fiche ne doit pas être interprété comme une fauche économiquement rentable. Il s'agit d'une fauche écologique d'entretien (à but conservatoire). Les entreprises exploitant les roseaux, basées pour la plupart Camargue, ne pourraient pas rentabiliser l'exploitation de la roselière du Cagarell (les frais de déplacement de l'équipement de fauche étant trop élevé par rapport à la surface exploitable).. De plus, d'un point de vue écologique, il n'est pas souhaitable de faucher l'ensemble de la roselière au cours d'une même année.

Monsieur PALAU attire a nouveau l'attention du groupe sur les périodes d'inondation annoncées à la fiche « PHE20 : Assurer une inondation périodique ». En effet, si on inonde ces espaces en été cela nécessitera plus d'intervention de la part de l'EID.

Madame BOIVIN précise que nous n'avons pas l'intention de réinventer les périodes d'inondation. Il s'agit de s'assurer que les périodes actuelles soient maintenues (inondation en hiver et assèchement des parcelles au cours de l'été).

La fiche « PHE21 entretenir les linéaires d'arbres » appelle une observation de la part de Monsieur PETIAU qui propose d'intégrer cette action dans un champ plus vaste, à l'échelle de l'agglomération, d'un maillage de corridor écologique.

Monsieur LAURENS nous informe que le projet de centre de bagage à la dépendance du Mas Petit serait à l'initiative du musée d'histoire naturelle.

Madame VERDIER rappelle la politique du Conservatoire sur ses biens mobiliers. Si un immeuble sur une propriété du Conservatoire ne représente aucun intérêt pour la gestion du site et si ce n'est pas un bâtiment remarquable ou classé, il est généralement détruit.

Il est donc proposé de fusionner les 2 fiches traitant de la dépendance du mas petit en faisant apparaître deux hypothèses :

- si le projet du musée est affiné et met en évidence que la dépendance représente un bon outil de gestion du site, une convention de mise à disposition sera envisagée
- si ce projet n'est pas viable, la dépendance sera détruite.

Les fiches étant épuisées, il est convenu qu'elles seront envoyées à tous les participants lors de l'envoi du compte rendu.

Les participants ont jusqu'au 20 octobre pour faire part de leurs observations par écrit à Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération. Elles seront prises en compte pour la finalisation des fiches qui seront présentées lors du prochain comité de pilotage.